



CR N° 115

Compte rendu de la réunion de bureau

**Du mardi 16 mai
Au Renardières**

PRESENT MESSIEURS :

- CLEQUIN Jean-Pierre
- MENARD Jacky
- RONGEON Michaël
- HAAS Daniel
- LIAIGRE David

ORDRE DU JOUR

1/	Approbation du CR n° 114	1
2/	Vie des sections	1
	• Section STRETCHING	1
	• Section FELDENKRAIS	1
	• Forum des associations des renardières	1
3/	Point financier	2
	• Règlement des cotisations au COSEG	2
	• Section STRETCHING	2
	• Subvention CMCAS	2
4/	Questions diverses	2
5/	Annexe	3

1/ Approbation du CR n° 114

Le CR 114 de la réunion du 8 février 2023 a été adressé aux présidents des sections après validation par le bureau.

2/Vie des sections

Section STRETCHING

La section doit maintenant utiliser la procédure pour fermer une section.
https://coseg77.com/COSEG77/Documents/Fermeture_section.pdf



- Etablir le PV de l'Assemblée où la décision de fermer la section a été prise.
- Diffuser ce PV (signé) sans oublier le Bureau du COSEG.
- Faire un bilan précis de la comptabilité (opérations de crédit et de débit en cours et non rapprochées, vérifier que toutes les pièces comptables sont bien existantes – relevés de compte, pièces comptables au nom de la section, ...).
- Stopper tout prélèvement automatique qui serait en place.
- Informer la fédération de tutelle le cas échéant.
- Communiquer au Bureau du COSEG le bilan comptable afin qu'il puisse clôturer le(s) compte(s) et procéder au transfert du solde.
- L'archivage de tous les documents (pièces comptables, relevés, ...) de la section est à assurer par la section. Ces documents devront être conservés 3 ans (ou 5 ans ?) par le dernier Président ou Trésorier de la section après la date de fermeture de la section. Cette conservation est nécessaire pour le cas où un contrôle à postériori serait fait soit en interne à l'entreprise ou par un organisme externe.

Section FELDENKRAIS

Toutes les procédures de création de section ont été faites. Le versement de la subvention de démarrage a été versé le 4/05/23 soit 1465€.

Forum des associations des renardières

L'équipe communication du site souhaite promouvoir les activités (SLVie) et sections (COSEG) qui pratiquent dans la région.

Pour cela, elle propose un « forum des associations » le 19 septembre 2023.

Toutes les sections ont dû recevoir un courriel ou appel pour venir tenir un stand. Nous espérons que vous serez nombreux à promouvoir votre activité.

3/Point financier

Règlement des cotisations au COSEG

Plusieurs sections n'ont pas toujours pas versé leur cotisation : YOGA, RANDONNEE, FITNESS, CYCLO RENARDIERE et PLONGEE.

Le versement de la seconde partie de la subvention prévu courant juin est conditionné par le paiement des cotisations des sections.

POUR RAPPEL (cf. : CR114 – point financier):

Nous faisons un rappel sur la mise en place du virement sur compte pour le règlement des cotisations dues par les sections au COSEG.

Nous souhaitons que chaque section lors de son versement stipule en commentaire : « cotisation + NOM DE SECTION »

Le RIB du Club COSEG77 :

Nom : **CLUB OMNISPORTS DES ÉLECTRICIENS GAZIERS**

IBAN : **FR76 1870 6000 0020 0751 7000 036**

BIC : **AGRIFRPP887**

Section STRETCHING

Le chèque de 18€ correspondant aux cotisations 2022 a été encaissé dès le 17/5. Plus rien ne s'oppose à la fermeture du compte rapidement par la section. Chaque mois qui passe la banque prélevant des frais de tenue de compte.

Subvention CMCAS

Nous devrions recevoir la 2eme partie de versement de 2500€ au mois de juin.

Le solde des comptes est de :

◇ 1281 € pour le Compte Courant

◇ 10 018 € pour le livret bleu.

4/Questions diverses

Aucune question ne nous est parvenue.

La date de la prochaine réunion de bureau n'est pas encore définie.

LE SECRETAIRE
RONGEON Michaël

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre



Courriel : COSEG77@gmail.com

Site internet : <https://coseg77.com>



5/Annexe

COSEG MELUN Annexe bilan Exercice 2023											MAJ 05/05/2023		
SECTIONS	Lieu	Base fin 2022	Section COSEG OD/AD 3 €	Section COSEG EXT 6 €	Montant Adhésion COSEG 2023	Règlé par Chèque Virement du	COSEG	COSEG	COSEG	COSEG	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
							Fonctionnement 50% Février	Solde Juillet	Démarrage Subvention	Démarrage Matériel	COSEG	DEPT 77	SECTIONS
							TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023
BADMINTON	Renardières	12	12	0	36,00	16/12/22	140,00	140,00			280,00		280,00
BALL TRAP	Renardières	7	5	2	27,00	20/03/23	287,50	287,50			575,00		575,00
BASKET	Renardières	10	10	0	30,00	17/03/23	125,00	125,00			250,00		250,00
CYCLO	Melun	7	6	1	24,00	14/03/23	295,00	295,00			590,00		590,00
CYCLO	Renardières	9	8	1	30,00		310,00	310,00			620,00		620,00
FELDENKRAIS	Renardières	11	11	0	33,00	05/05/23			1 165,00	300,00	1 465,00		1 465,00
FITNESS	Renardières	10	10	0	30,00		575,00	575,00			1 150,00		1 150,00
KARTING	Melun	13	13	0	39,00	15/03/23	597,50	597,50			1 195,00		1 195,00
MOTO	Melun	21	20	1	66,00	15/03/23	650,00	650,00			1 300,00		1 300,00
PLONGEE	Melun	11	9	2	39,00		567,50	567,50			1 135,00		1 135,00
RANDONNEE	Melun	61	58	3	192,00		685,00	685,00			1 370,00		1 370,00
S2A Aéronautiq	Melun	30	30	0	90,00	21/03/23	725,00	725,00			1 450,00		1 450,00
SQUASH	Renardières	13	13	0	39,00	20/03/23	597,50	597,50			1 195,00		1 195,00
TIR A L'ARC	Renardières	0	0	0	0,00						0,00		0,00
VOLLEY	Renardières	27	26	1	84,00	17/03/23	245,00	245,00			490,00		490,00
YOGA	Renardières	29	29	0	87,00		717,50	717,50			1 435,00		1 435,00
Sous Total SECTIONS							6 517,50	6 517,50	1165,00	300,00	14 500,00	0,00	14 500,00
Fonds propres COSEG MELUN							-4 017,50	-4 017,50	-1 165,00	-300,00	-9 500,00		-9 500,00
TOTAUX		271	260	11	846,00		2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00